**Université Moulay Ismail Année universitaire : 2020 - 2021**

**Ecole Normale Supérieure – Meknès**

**Argumentation et Enonciation**

**(S3)**

**Démonstration et Argumentation**

L’argumentation st fondée sur des propositions qui ne sont pas nécessairement prouvées ou évidentes. Ce ont des opinions qui peuvent être fondées aussi bien sur des valeurs, des sentiments, etc. autrement dit, elles sont simplement vraisemblables. Elles peuvent être vraies pour certains mais fausses pour d’autres. Pour qu’elles soient adoptées, il faut que tous les destinataires partagent les mêmes croyances, valeurs, etc.

La démonstration établit des vérités, elle ne tient pas compte des valeurs, des sentiments, de croyances, etc. elle s’adresse à n’importe qui, à un auditoire universel.

1. Les signes utilisés dans la démonstration sont censés être dépourvus de toute ambiguïté, contrairement à l’argumentation qui se déroule dans une langue naturellement sujette parfois à des équivoques.
2. La démonstration est basée sur des règles explicitées dans des systèmes formalisés et dont les principes ne sont plus à justifier.
3. Dans la démonstration, ni l’orateur, ni l’auditoire ne sont pris en compte, c.-à-d. on ne se préoccupe guère de savoir si l’orateur st digne de confiance ou non ou si les principes sont acceptés par l’auditoire.
4. Le but de l’argumentation n’est pas de déduire les conséquences de certaines prémisses, mais de provoquer ou d’accroître l’adhésion d’un auditoire aux thèses qu’on présente à son assentiment.
5. L’argumentation vise également à créer une disposition à l’action.
6. **L’exemple** : est le recours à un fait singulier, il peut être réel ou fictif.il doit être vraisemblable. Il illustre une règle déjà prouvée. Ainsi on peut conclure de un à tous, de cette fois à toujours.
7. **Le précédent**: est un cas particulier d’exemple : si x a pu faire cela pourquoi pas y. Cet argument n’est probant que si le cas de y est exactement celui de x.
8. **L’argument d’autorité**: ici le fait probant est l’opinion d’une personne savante, compétente. On peut contester une autorité par une autre.
9. **La formule est un cas de l’argument d’autorité**. Une expression brève, maxime, adage, qui s’impose à notre créance du fait de sa forme, de son ancienneté ou de son anonymat, lequel est comme une garantie de consensus. « il » est remplacé par le « on ». mais toute maxime peut être contrée : *prudence est mère de la sûreté/ qui ne risque rien n’a rien.*
10. **L’analogie**: elle consiste à partir d’une relation connue pour éclairer ou prouver une autre relation qui lui est semblable.
11. **L’enthymème :** estun syllogisme dont l’une des prémisses est élidée. Parfois on gomme la prémisse parce qu’elle parait douteuse.
12. **La tautologie :** c’est le Príncipe d’identité une femme est une femme. Il s’agit là d’une antanaclase : femme =être et femme= ensemble d’opinions et valeurs.
13. **L’alternative :** A et non A.
14. **Le dilemme :** raisonnement qui repose sur un alternative mais quel que soit le terme le résultat est le même.